

60 Millions de Piétons

Lettre d'information février 2021

2020 : avancées de la cause piétonne

La COVID 19 et l'importance de la marche

La pandémie a révélé l'importance de la marche, laquelle est le premier mode de déplacement dans les grandes villes, 60% pour la plupart d'entre-elles. « 60 Millions de Piétons » s'est manifesté à la sortie du premier confinement afin que le piéton ne soit pas oublié alors que se multipliaient les coronapistes (pistes cyclables provisoires).

« 60 Millions de Piétons » a obtenu du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), organisme placé sous l'autorité du Ministère de la Transition écologique, la diffusion auprès des villes **d'un guide des aménagements provisoires. Notre association a participé à sa rédaction.** Afin de favoriser la distanciation physique, ce guide propose diverses solutions dont :

- Créer des élargissements de trottoirs en lieu et place du stationnement automobile,
- Transformer des rues en aires piétonnes.

Création du Collectif national « Place aux piétons »

À la sortie du confinement, dans cette dynamique, « 60 Millions de Piétons » s'est rapproché de l'association Rue de l'Avenir et de la Fédération Française de Randonnée pédestre. Ces trois structures ont aussitôt décidé de former un collectif national intitulé « **Place aux piétons** ».

Son but est d'unir nos forces et nos moyens pour une meilleure prise en compte du piéton dans l'espace public et de promouvoir la marche.

Ce collectif a été annoncé par un [communiqué de presse](#) diffusé le 1er juin 2020, accompagné [du manifeste du Collectif](#), de la création du site internet www.placeauxpietons.fr et d'un compte twitter.



Baromètre des villes marchables

« 60 Millions de Piétons », dans le cadre du collectif national "Place aux Piétons", est partie prenante de l'opération « PALMARES DES VILLES MARCHABLES » initiée par la Fédération Française de Randonnée et soutenue par l'ADEME. Ce palmarès va se construire à partir d'un Baromètre des villes marchables. Mis en ligne le 6 décembre 2020 jusqu'au 15 mars 2021, il donne la possibilité aux piétons de donner leur avis sur la « **marchabilité** » de leur commune ou de celles qu'ils fréquentent en répondant à un questionnaire en ligne. Ces avis permettront de publier un classement national des communes. Il répondra au besoin des collectivités, de mieux cerner les attentes des citoyens qui souhaitent se déplacer à pied quel que soit leur âge, motif et fréquence de déplacement contribuant ainsi à améliorer les politiques territoriales et nationales de développement de la marche. Vous avez sûrement reçu un courriel vous invitant à répondre à ce questionnaire. N'hésitez pas à le diffuser autour de vous.

Proposition d'un projet municipal en faveur des piétons lors des municipales

« 60 Millions de Piétons » a sollicité au cours de la campagne des municipales en janvier 2020 les principaux candidats aux élections municipales des grandes métropoles.

60 MDP a proposé 6 axes soit quarante propositions :

1. La mise en œuvre d'une stratégie de valorisation de la marche à pied comme une mobilité prioritaire,
2. La valorisation de la marche à pied dans la ville,
3. L'amélioration de la marchabilité des trottoirs,
4. L'accroissement des espaces piétonniers ou prioritairement réservés aux piétons,
5. La sécurisation des carrefours et des passages piétons,
6. La garantie d'une coexistence pacifiée avec les cyclistes et les utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

Visiblement, ces propositions ont inspiré certaines métropoles qui doivent maintenant inclure dans leur plan de mobilité un volet « piéton » :

Bordeaux Métropole met à l'étude un Plan Marche en 5 ateliers :

1. Aménager des espaces publics plus accessibles, plus confortables, plus qualitatifs,
2. Renforcer l'articulation marche et transports collectifs,
3. Aller à l'école sans voiture,
4. Sensibiliser et communiquer pour agir sur les comportements,
5. Expérimenter et concerter.

Métropole Aix-Marseille Provence travaille sur un Plan Piéton en 7 axes :

1. Supprimer en deux ans les arrêtés municipaux qui autorisent le stationnement à cheval sur le trottoir,
2. Parvenir à terme à faire respecter la largeur minimale des trottoirs à 1,40 m (loi handicap du 11 février 2005),
3. Sanctionner tous les stationnements « **très gênants** » sur les trottoirs et passages piétons (PV 135 €),
4. Généraliser les îlots de fraîcheur agréables pour les piétons,
5. Stopper la construction des pistes cyclables sur les trottoirs,
6. Limiter à 30 km/h la vitesse dans toutes les rues de Marseille,
7. Fermer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et sortie des élèves.

« 60 Millions de Piétons », membre du Conseil National de la Sécurité Routière

2020 aura connu une baisse de l'accidentalité piétonne. Hélas, des accidents tragiques ont été portés à notre connaissance. « 60 Millions de Piétons » intervient quand cela est possible comme à la suite de l'accident mortel de Sixtine, fillette de 11 ans, tuée sur un passage piéton à Paris. « 60 Millions de Piétons » participe également à des journées de prévention, notamment celles organisées par la ville de Paris et la préfecture de police de Paris.

Je vous souhaite une meilleure année 2021

Le Président
Gérard Foucault

Nos interventions en 2020

Médias / Interviews (TV, radios, presse écrite...) thèmes :

- Comment mieux sécuriser les passages piétons,
- Le piéton en ville « un véritable parcours du combattant »,
- Dur d'être un piéton entre scooters, travaux et priorités non respectés,
- Piétonnisation du centre de Paris,
- Aménagements provisoires (distanciation physique),
- Des piétons de plus en plus vulnérables (+ 8% de tués en ville"),
- La marche.

Campagne des municipales 2020

- Courriers aux candidats et courriels aux adhérents,
- Rencontres avec des candidats,
- Rédaction du questionnaire municipales 2020,
- Rédaction "Quels sont vos engagements" (candidats),
- Rédaction "6 axes - 40 propositions pour un projet municipal" et Plan Piéton.

Actions de sécurité routière avec la Préfecture de police de Paris

- Sensibilisation des piétons seniors sur les risques d'accidents,
- Actions envers les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes,
- Village "mobilités douces" 2ème édition devant l'IMA avec Jack Lang, ancien Ministre, Mme. Hardy (Contrôleur Général Préfecture de police),
- Opération "Bien vu ensemble" parvis de la gare Saint-Lazare Paris (changement d'heure fin octobre),
- Accident mortel d'une petite écolière sur un passage piéton, Rue Georges Sand, en janvier 2020, « 60 Millions de Piétons » interpellé par un élu parisien,
- Étude de recommandations aux carrefours à feux et tourne à droite (accidents sur passage piétons Paris 16).

COVID-19 - déconfinement

- Réunion téléphonique avec Pierre Serne, « M. Vélo » (inter-associations RDA/60MDP et FFR pédestre Paris),
- Lettre adressée à diverses instances sur le déconfinement

piétons.

- Réunion téléphonique avec C. Najdovski, adjoint à la mairie de Paris,
- CEREMA : 60 MDP a fait des propositions écrites pour le projet de guide : aménagements piétons temporaires « déconfinement »,
- Communiqué de presse « **Marche et déconfinement** » intitulé « une ville accueillante pour les piétons »,
- Courriels adressés à Élisabeth Borne, Eric Bozonat, Thierry Du Crest, Jean Castex, ainsi qu'à la presse et l'Académie de médecine sur le port du masque pour les cyclistes et joggers,

Participation à des commissions de collectivités territoriales

- Commission mobilités actives avec Paris-Centre, et Paris 11,
- La ville du Kremlin-Bicêtre (94) sollicite 60 MDP pour participer à leur commission extra-municipale (aménagements piétons et sécurité des personnes en situation de handicap),
- Sollicitation du département du Val-de-Marne (94).

Participation dans le cadre du Collectif Place aux piétons

- Entretien avec M. Bozonat (Conseiller du Ministre des Transports),
- Rencontre avec David Belliard adjoint aux mobilités, voirie... à la mairie de Paris,
- Réunion avec Thierry du Crest (coordinateur interministériel des mobilités actives),
- Réunion en visioconférence avec Mme Gautier-Melleray (Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière) : présentation du collectif « Place aux piétons »,
- Création de plates-formes « Place aux piétons », en cours, à Lille, Marseille, Saint-Étienne, Nantes, Grenoble...

Interventions par courrier

- Aux Maires, Préfets...
- France 2 suite reportage sur « Ma vie avec ou sans voiture »

ACTIONS ET INFORMATIONS

à retrouver sur notre **nouveau** site internet

Le 19 juin, nous aurons d'abord une Assemblée générale ordinaire puis une Assemblée générale EXTRAORDINAIRE qui sera, elle, consacrée au vote sur la modification des statuts de l'association.

Pour renouveler votre cotisation ou adhérer à « 60 Millions de Piétons », 3 solutions s'offrent à vous : paiement sécurisé par carte bancaire via HelloAsso, virement bancaire ou chèque en téléchargeant le bulletin d'adhésion. Rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.pietons.org/adhesion.php>

Assemblée générale ordinaire samedi 19 juin 2021 à 10h00

Pour cause de COVID-19 nous nous réunirons en visio et audio conférence

Ordre du jour :

1. Rapports d'activité et financier + votes
2. Renouvellement des mandats d'administrateurs y compris nouveaux membres éventuels + élections.
3. Nous débattons avec les participants de la situation et des projets d'avenir de l'association.

Vous pouvez donner votre pouvoir en recopiant la formule ci-dessous sur papier libre ou sur un courriel :

M/Mme

Donne procuration à

(Laisser en blanc si besoin)

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de 60 Millions de Piétons le samedi **19 juin 2021** et voter en mon nom sur les points mis à l'ordre du jour.

Dater et signer puis envoyer à 60 Millions de Piétons par courrier postal ou électronique (adresses ci-dessous). Merci.

Bon pour pouvoir

Cet avis tient lieu de convocation